



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT LE MOUVEMENT DE SABLE  
PLAGES DE LA GRANDE CONCHE, DE FONCILLON,  
DE PONTAILLAC  
DU 18 MAI AU 15 JUIN 2009**

*EH/CB  
APM 09/0463*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2122-28 à L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par la SARL Albert MASSE, sise route de Maumusson - 17560 BOURCEFRANC,*

*Considérant la nécessité d'assurer le bon déroulement du mouvement de sable plages de la Grande Conche, de Foncillon, de Pontaillac ainsi que la sécurité pendant la période des travaux,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La SARL Albert MASSE est autorisée à effectuer un mouvement de sable plages de la Grande Conche, de Foncillon et de Pontaillac du 18 mai au 15 juin 2009.*

*ARTICLE 2 : A compter du lundi 18 mai 2009 et jusqu'au lundi 15 juin 2009, les plages de la Grande Conche, de Foncillon et de Pontaillac seront fermées uniquement de 7h30 à 18h00.*

*ARTICLE 3 : Le stockage des engins se fera au niveau du restaurant « le Lido » ou du « Tiki ».*

*ARTICLE 4 : La pré-signalisation, la signalisation seront assurées par la société et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux de mouvement de sable, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 5 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 11 mai 2009*

*Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 14 mai 2009*

*Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Henri LE GUEUT*